

## UNITE IV: EDUCATION A LA CITOYENNETE

### Objectif général

Développer la culture de la paix, de la non-violence et de la concorde dans les EQAmE.

### Objectifs spécifiques

- Clarifier les concepts en lien avec l'éducation pour la paix
- Identifier les facteurs susceptibles d'engendrer les conflits dans les EQAmE
- Déterminer les éléments favorables à la promotion de la paix dans les EQAmE
- Prendre des mesures concrètes pour la consolidation de la paix dans les EQAmE

### Plan de formation

Introduction

- Elucidation conceptuelle
- Ecole vecteur de conflits
- Ecole promotrice de paix
- Mesures concrètes à adopter pour la promotion et la consolidation de la paix en milieu scolaire

Conclusion

### Pré-test

1. Qu'est-ce la paix et quels sont les différents types de paix ?
2. Quelles différences faites-vous entre l'éducation à la paix et l'éducation pour la paix en milieu scolaire ?
3. Quelles sont les attitudes à adopter par l'élève et l'enseignant pour être des acteurs de promotion de la paix ?

## INTRODUCTION

L'école est le lieu par excellence de promotion des valeurs sociales et humaines. Cependant, force est de constater qu'elle est malheureusement émaillée de conflits ne lui permettant pas de répondre aux finalités assignées. Elle devient même par moment un terreau favorable aux crises.

L'approche EQAmE est une opportunité pour contribuer à la prise en compte de la thématique « éducation pour la paix » de manière participative et dynamique.

D'où l'intérêt de la présente unité d'apprentissage qui aborde d'abord les aspects conceptuels, ensuite les facteurs favorisant les conflits et ceux promouvant la paix et enfin les mécanismes de consolidation de la paix dans les EQAmE.

### I. ELUCIDATION CONCEPTUELLE

Elaborer un module sur l'éducation pour la paix revient à clarifier avant tout propos, un certain nombre de concepts : paix, éducation à la paix, éducation pour la paix, consolidation de la paix, cohésion sociale et culture de la paix, culture de la non-violence, violence, concorde.

**La paix** : elle est définie comme un état de concorde, d'accord entre les citoyens. Lorsqu'elle consiste en une absence de conflit entre des groupes de personnes ou l'absence de guerre, on parle de *paix passive ou négative*. Elle peut signifier aussi un processus d'acquisition de valeurs et de connaissances pour vivre en harmonie avec soi-même et avec les autres pour lutter et/ou prévenir le conflit, dans ce cas on parle de *paix active ou positive*.

**L'éducation à la paix** est une matière dans le curriculum. Elle est centrée sur les connaissances théoriques.

**L'éducation pour la paix** est une approche systémique, centrée sur le changement de comportements. Elle se veut plus pratique et dynamique.

**La consolidation de la paix** est un éventail de mesures visant à réduire le risque de tomber ou de retomber dans un conflit, par le renforcement à tous les niveaux des capacités nationales de gestion de crise, et à établir les fondations d'une paix et d'un développement durables.

**La cohésion sociale** est la nature et l'intensité des relations sociales qui existent entre les différents membres d'une société. Elle a deux dimensions. La cohésion sociale dite horizontale au sein du groupe, entre groupes et la cohésion sociale dite verticale, entre la communauté et l'État.

**La culture de la paix**, selon l'UNESCO, « consiste à renforcer, dans le respect des contextes locaux, les attitudes et comportements qui permettent une gestion non violente des conflits comme alternative à la violence ».

**La culture de la non-violence** est un ensemble de mesures à intérioriser pour prévenir et combattre les violences et abus en milieu scolaire. Exemple : la pratique quotidienne de la communication non violente, l'application de la législation en la matière, l'adoption des attitudes et comportements responsables et le respect d'un code de bonne conduite, etc.

**La concorde** : C'est la vie en harmonie avec soi-même et avec les autres membres de la communauté.

**Le dictionnaire Encarta (1999)** définit **la violence** comme : 1) l'usage de la force physique entraînant des dommages corporels ou matériels ; 2) l'usage illégal et injustifié de la force ou l'effet produit par la menace de cet usage.

Selon **Olweus** (1999), page 12), la violence ou le comportement violent est un comportement agressif d'une personne qui inflige une blessure ou une gêne relativement importante à une autre personne, avec son propre corps ou au moyen d'un objet (arme comprise).

## **II. ECOLE VECTEUR DE CONFLITS**

Le milieu scolaire, reflet de la société, est souvent source de crises, conflits impactant négativement sur la réalisation de sa mission première. Quels sont les facteurs engendrant des conflits dans l'environnement scolaire ?

La question sera abordée à trois niveaux : élèves, enseignants, structures communautaires.

### **2.1. Elèves**

Certains actes commis par les élèves peuvent détériorer le climat éducatif. Il s'agit :

- *des violences physiques dites infractions des lésions (coups et blessures) volontaires et involontaires* : frapper son camarade, le soumettre à des punitions corporelles ou toute autre forme de tortures.
- *des violences psychologiques et verbales* : injurier son camarade, son maître, se moquer de son camarade, lui adresser des obscénités, acte de discrimination lié à l'origine sociale, etc.

### **2.2. Enseignants**

Des enseignants de par certains comportements, peuvent être vecteurs de conflits en milieu scolaire. Ces attitudes sont entre autres, les :

- *violences physiques dites infractions des lésions (coups et blessures) volontaires et involontaires* ; frapper l'enfant, le soumettre à des punitions corporelles ou toute autre forme de tortures.
- *violences psychologiques et verbales* : injurier son élève, chanter ou faire chanter des obscénités à l'enfant, acte de discrimination, les stéréotypes, le harcèlement sexuel, le viol, la politisation de l'école, la mauvaise gestion des discriminations liées aux origines sociales, la mauvaise répartition des tâches, le recours abusif aux corvées domestiques.
- *etc.*

De ce qui précède, l'on peut affirmer la responsabilité de l'enseignant dans une éventuelle détérioration du climat scolaire. L'enseignant, étant le miroir, l'exemple à suivre pour ses jeunes âmes, il lui appartient d'être toujours conscient de cela en favorisant un environnement éducatif de paix, propice aux apprentissages, source de progrès scolaires.

### **2.3. Structures communautaires**

Ces structures peuvent être également source des conflits surtout lorsqu'elles développent les comportements ci-après dans l'environnement scolaire:

- les discriminations liées aux origines sociales ;
- la mauvaise interprétation de certaines activités scolaires par les parents ;
- la mauvaise gestion des ressources financières de l'école ;
- la non tenue régulière des instances statutaires ;
- la politisation de l'école,

- les problèmes fonciers ;
- le manque de consensus sur le choix des sites d'implantation des écoles ;
- etc.

**NB : Par des mises en scène (théâtres, sketch, poèmes) avec les élèves, faire ressortir de manière pratique par des jeux de rôles des situations où l'école est source de conflits pour susciter la réflexion et toucher les sensibilités.**

**Faire ressortir toutes les situations possibles en lien avec les trois (3) niveaux identifiés plus haut.**

**Des fiches d'activités pratiques sont en annexe pour guider les enseignants à développer des compétences pratiques.**

### **III. ECOLE PROMOTRICE DE PAIX**

L'école, creuset de la société miniaturisée, contribue à la consolidation de la paix en développant des compétences appropriées. Plusieurs interventions contribuent à la réalisation de cet objectif. Il s'agit de:

- l'existence et le fonctionnement des sous-clubs scolaires antiviolence ou culture de la paix dans les EQAmE ;
- l'organisation des activités sportives (OSEP, compétitions scolaires et interclasses) ;
- l'organisation des activités culturelles (théâtres, sketch, journées de solidarité) ;
- la mise en place d'activités de production (jardins scolaires, reboisement, journées de salubrité) ;
- les travaux de groupes ;
- le développement des vertus en lien avec la solidarité, l'entraide, la tolérance, l'acceptation de la différence, ... ;
- l'enseignement de l'éducation civique et morale ;
- l'existence du règlement intérieur ;
- la mise en place des structures communautaires (APE/AME/COGES) ;
- l'existence d'un cadre juridique (Loi d'orientation de l'éducation ; le Décret n° 2008-236/PRES/PM/MEBA/MESSRS/MASSN/MATDS du 8 mai 2008 portant organisation de l'enseignement primaire) ;
- l'application de la pédagogie différenciée et du tutorat dans les classes ;
- la prise en compte de l'éducation inclusive.

### **IV. MESURES CONCRETES A ADOPTER POUR LA PROMOTION ET LA CONSOLIDATION DE LA PAIX EN MILIEU SCOLAIRE**

La consolidation de la paix en milieu scolaire est un adjuvant pour renforcer la qualité de l'éducation. Des actions concrètes peuvent être entreprises par les différentes parties prenantes pour promouvoir une éducation pour la paix en milieu scolaire. Ces mesures peuvent être prises à divers niveaux : élèves, enseignants, écoles et structures communautaires.

#### **4.1. Elèves**

Les élèves font partie intégrante de la communauté éducative. Ils ont besoin de développer des compétences en lien avec la culture de la paix pour être des acteurs conscients de leurs rôles et responsabilités dans la construction sociale.

De par l'enseignement reçu, l'élève doit faire en sorte que la culture de la tolérance, du pardon, du respect de l'autre dans sa différence, de la solidarité et de l'entraide, la

socialisation, l'inclusion sociale, le développement de compétences de vie courante et de résolution de conflits soient une réalité dans son comportement quotidien. En outre, il doit diffuser des messages de paix auprès de ses parents et ses pairs.

Pour ce faire, un nouveau paradigme d'apprentissage axé sur la pratique, la mise en œuvre d'actions concrètes seront privilégiées à travers des productions artistiques, dramatiques, sportives et productives.

#### **4.2. Enseignants**

Pour promouvoir la paix en milieu scolaire, l'enseignant est tenu d'adopter les attitudes et comportements suivants : la dignité, la tolérance, la patience, la simplicité, l'impartialité, la justice, l'objectivité, la compréhension, l'autorité démocratique, la sympathie, la bonne communication, le développement des compétences psychosociales ...

Il doit faire preuve d'un langage correct, d'amour, d'estime, d'équité, de quiétude, du respect de l'autre, d'habillement décent, d'ouverture d'esprit, d'esprit d'écoute et de dialogue, d'acceptation de l'autre, ...

Aussi, doit-il éviter le langage discourtois ou défectueux, la colère, l'abus d'autorité, l'intolérance, les préjugés, l'incompréhension, l'injustice, les tenues vestimentaires indécentes, le harcèlement sexuel, le viol, les relations coupables, l'attentat à la pudeur, l'esprit de division, l'esprit de vengeance, la discrimination, la corruption, la ruse, le vol, l'agressivité, la méchanceté, les injures, le rejet de l'autre, l'incompétence, la subjectivité.

**L'enseignant doit élaborer un code de bonne conduite devant orienter ses actions dans la recherche de la paix dans l'environnement scolaire** et faire de ses élèves la courroie de transmission de messages de paix vers leurs parents qui sont le plus souvent analphabètes.

Ce code est un moyen efficace d'orientation, d'introspection, d'auto-évaluation permanente de l'enseignant pour la consolidation de la paix à l'école. Il doit être un modèle pour ses élèves.

Le code pourrait comporter les éléments suivants contenus dans une grille d'appréciation/d'observation :

- l'usage des châtiments corporels ;
- l'usage des attitudes dégradantes ;
- la discrimination ;
- les violences ;
- les abus sexuels ;
- la consommation du tabac, de l'alcool, des drogues et autres stupéfiants ;
- les corvées ;
- les injures ;
- les préjugés ;
- le vandalisme ;
- les stéréotypes,...

L'enseignant peut s'évaluer périodiquement à travers l'application des éléments ci-dessus pour juger de ses efforts dans la promotion de la paix à l'école.

#### **4.3. Ecoles**

La paix peut être consolidée par des actions collectives de l'équipe école. Ainsi, la mise en œuvre des actions suivantes pourraient y contribuer. Il s'agit de/d' :

- le fonctionnement harmonieux des sous-clubs scolaires antiviolenace ou culture de la paix dans les EQAmE ;
- l'organisation effective et de faon rgulire des manifestations sportives pour renforcer la cohsion sociale ;
- l'instauration de la culture de la non-violence dans l'espace scolaire ;
- l'utilisation rgulire d'un langage non violent dans l'action pdagogique ;
- la valorisation des productions des lves (thtres, sketch, affichages fonctionnels, jardins scolaires, jeux de rle.....) pour amliorer l'environnement scolaire dans la perspective de la consolidation de la paix ;
- la sensibilisation des lves, des parents d'lves et des membres des communauts  de nouvelles formes de disciplines et de sur la mise en place de mcanisme de dnonciation de violence dans les EQAmE ;
- la promotion de la culture scolaire inclusive ;

#### **4.4. Structures communautaires**

Les communauts constituent un maillon essentiel dans le fonctionnement harmonieux des coles. De par leur immersion dans le tissu social, elles peuvent devenir des vecteurs de paix par la synergie d'actions enseignants/lves. Ainsi des interventions suivantes sont recommandes. Il s'agit par exemple de :

- la tenue rgulire de rencontres de concertation et d'changes sur la vie de l'cole ;
- l'appui au fonctionnement des clubs scolaires ;
- la valorisation de la culture de la paix, de la tolrance et de l'acceptation de la diffrence ;
- l'instauration de la culture dmocratique dans leur fonctionnement ;
- la gestion participative et efficace des ressources issues des cotisations APE/AME/COGES.

Les lves seront mis en contribution pour la scnarisation de ces interventions au cours desquelles les parents d'lves seront sensibiliss. Ces prestations pourront se raliser au cours des assembles statutaires des parents d'lves. Les APE/AME/COGES pourraient venir en appui aux lves pour prendre en charge les frais ventuels inhrents aux productions scolaires.

**NB : Ces mcanismes pour tre plus efficaces doivent tre plus concrets et pratiques. Il est recommand de privilgier des mises en scne (thtres, sketch, pomes, chants, exercices pratiques, club Deen Kan...) avec les lves,  travers des productions dramatiques promouvant une ducation pour la paix. Dans les productions, l'enseignant pourrait imaginer des scnarii o dans un premier temps, l'cole est source de conflits, ensuite l'cole source de paix et enfin par une morale valorisant l'ducation pour la paix et la ncessit de la cultiver en toute circonstance.**

**Des comptitions sportives pourraient tre inities pour renforcer la thmatique.**

**Des fiches d'activits sont annexes pour donner des orientations pratiques aux enseignants/lves/communauts.**

## CONCLUSION

L'éducation pour la paix est un facteur essentiel à la réussite de la mission des EQAmE. Cette unité a abordé successivement les aspects conceptuels, les facteurs pouvant être source de conflits et promoteurs de paix. Elle se termine par des propositions d'actions fortes susceptibles de consolider la paix dans les EQAmE par l'implication d'acteurs multiples. C'est dire que tout commence par l'éducation et se termine par elle. D'où cette célèbre phrase de Nelson Mandela « **L'éducation est l'arme la plus puissante pour CHANGER le monde** ».

## POST-TEST

1. Qu'est-ce la paix et quels sont les différents types de paix ?
2. Quelles différences faites-vous entre l'éducation à la paix et l'éducation pour la paix en milieu scolaire ?
3. Quels sont les attitudes à adopter par l'élève et l'enseignant pour être des acteurs de promotion de la paix ?

## REPONSES ATTENDUES

1. **La paix** est définie comme un état de concorde, d'accord entre les citoyens. Lorsqu'elle consiste en une absence de conflit entre des groupes de personnes ou l'absence de guerre, on parle de *paix passive ou négative*. Elle peut signifier aussi un processus d'acquisition de valeurs et de connaissances pour vivre en harmonie avec soi-même et avec les autres pour lutter et/ou prévenir le conflit, dans ce cas on parle de *paix active ou positive*.
2. **L'éducation à la paix** est une matière dans le curriculum. Elle est centrée sur les connaissances théoriques, tandis que **l'éducation pour la paix** est une approche systémique, centrée sur le changement de comportements. Elle se veut plus pratique et dynamique.
- 3.

Enseignant	Elève
<ul style="list-style-type: none"><li>- Adopter les attitudes et comportements suivants : la dignité, la tolérance, la patience, la simplicité, l'impartialité, la justice, l'objectivité, la compréhension, l'autorité démocratique, la sympathie, la bonne communication, le développement des compétences psychosociales ...</li><li>- Faire preuve d'un langage correct, d'amour, d'estime, d'équité, de quiétude, du respect de l'autre, d'habillement décent, d'ouverture d'esprit, d'esprit d'écoute et de dialogue, d'acceptation de l'autre, ...</li><li>- Eviter le langage discourtois ou défectueux, la colère, l'abus d'autorité, l'intolérance, les</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Développer des compétences en lien avec la culture de la paix pour être des acteurs conscients de leurs rôles et responsabilités dans la construction sociale.</li><li>- Faire en sorte que la culture de la tolérance, du pardon, du respect de l'autre dans sa différence, de la solidarité et de l'entraide, la socialisation, l'inclusion sociale, le développement de compétences de vie courante et de résolution de conflits soient une réalité dans son comportement quotidien.</li></ul>

préjugés, l'incompréhension, l'injustice, les tenues vestimentaires indécentes, le harcèlement sexuel, le viol, les relations coupables, l'attentat à la pudeur, l'esprit de division, l'esprit de vengeance, la discrimination, la corruption, la ruse, le vol, l'agressivité, la méchanceté, les injures, le rejet de l'autre, l'incompétence, la subjectivité...

- Elaborer un code de bonne conduite devant orienter ses actions dans la recherche de la paix dans l'environnement scolaire.

## **CONCLUSION DU MODULE 3**

Ce module constitue incontestablement une avancée majeure dans la recherche de la paix, de la cohésion sociale au sein de nos structures éducatives.

La promotion de l'éducation à la paix et à la citoyenneté est intimement liée à la prise en compte de plusieurs paramètres dont la problématique de la violence, de l'incivisme, d'absence d'esprit citoyen, etc.

Le module a esquissé des pistes pouvant remédier aux insuffisances ci-évoquées en mettant un accent particulier sur des actions devant se réaliser avec la pratique des activités culturelles, sportives et de production.

Ces ressources pédagogiques contribueront à rendre les cadres éducatifs plus sécurisants, plus conviviaux où les nouvelles stratégies éducatives et la promotion de nos valeurs seront le ciment pour l'amélioration des enseignements/apprentissages dans un climat apaisé et inclusif.

Ce module se veut pratique et a besoin d'être bien approprié par ses destinataires. C'est dire que son exploitation judicieuse commande l'engagement de tous avec l'ultime espoir que nos écoles redeviennent des pôles d'excellence et de paix où seront bannis à jamais l'incivisme, la violence, les conflits et toutes les autres tares susceptibles de nuire à leur rayonnement.